



ACTION CORRECTIVE - Réf exigence : A21-A22-A23-A24	Réf document 29
Stockage des produits phytosanitaires	Version : 4 Page 1 sur 4

Nom de l'entreprise :

Cachet :

Le local de stockage des produits phytosanitaires est obligatoire pour tout détenteur et utilisateurs de produits phytosanitaires

Ma quantité de produits phytosanitaires stockée est inférieure aux seuils de déclaration ICPE, je stocke :

☐ - de 50 kg de T+ liquide, ☐ - 200 kg de T+ solide, ☐ - de 1 T de T liquide, ☐ - de 5 T de T solide

En termes de conception :

- ✓ Le sol est étanche avec une rétention pour éviter les écoulements vers l'extérieur
- ✓ Il est fermé à clé
- ✓ La porte s'ouvre vers l'extérieur
- ✓ Il est ventilé
- ✓ Un éclairage suffisant permet la lecture des étiquettes
- ✓ Les étagères sont en matériaux imperméables, non absorbants

En termes d'organisation :

- ✓ Le local est un endroit réservé exclusivement au stockage des produits phytosanitaires
- ✓ Les produits phytosanitaires sont conservés dans leur emballage d'origine
- ✓ Les produits T+, T et CMR sont identifiés et séparés des autres produits
- ✓ Le stockage des produits des différents clients est identifié
- ✓ Le stockage des produits phytosanitaires est organisé selon des règles de dangerosité :
 - o Les produits comburants et les produits inflammables ne sont ni stockés l'un à côté de l'autre, ni avec une rétention commune
 - o les produits toxiques sont séparés des produits inflammables
 - o les bases fortes sont séparées des acides forts
- ✓ Un emplacement spécifique est réservé au stockage des PPNU
- ✓ Une réserve de matière absorbante est disponible

En termes de prévention/protection

- ✓ Un extincteur à poudre polyvalent ABC contrôlé annuellement est à proximité du local phytosanitaire (pas dans le local)
- ✓ Un affichage signale :
 - l'interdiction d'entrée aux personnes non autorisées, précisé dans l'organigramme
 - les numéros d'appel d'urgence
 - les consignes de sécurité (interdiction de fumer, manger et boire)



ACTION CORRECTIVE - Réf exigence : A21-A22-A23	Réf document 29
Stockage des produits phytosanitaires	Version : 3 Page 2 sur 4

Nom de l'entreprise :

Cachet :

Instructions pour la réception, le stockage et le suivi des produits phytosanitaires

A la réception des produits :

- ✓ Je porte une tenue et des EPI appropriés
- ✓ Je contrôle l'état de la marchandise
- ✓ Je vérifie le respect de la commande entre le bon de commande et le bon de livraison
- ✓ En cas d'erreur, je le signale immédiatement au fournisseur et au responsable

Lors du stockage des produits :

- ✓ Je range les produits phytosanitaires directement après la livraison dans le local phytosanitaire
- ✓ J'organise le rangement en respectant les règles de classement selon la dangerosité
- ✓ Je mets à jour l'état des stocks

Lors de la manipulation des produits :

- ✓ Je porte une tenue et des EPI appropriés
- ✓ Je contrôle l'état de la marchandise

Le suivi des produits :

- ✓ J'applique la règle du premier produit entré, premier produit sorti
- ✓ Je tiens à jour la fiche enregistrement et suivi des stocks de produits phytosanitaires



ACTION CORRECTIVE - Réf exigence : A21-A22-A23	Réf document 29
Stockage des produits phytosanitaires	Version : 3 Page 3 sur 4

Nom de l'entreprise :

Cachet :

Les consignes en cas d'accident ou d'incident lors du stockage des produits phytosanitaires

Je me protège – Je protège l'environnement

En cas de petite fuite :

o Avant d'intervenir :

- ✓ Je porte mes équipements de protection individuelle
- ✓ J'identifie l'origine de la fuite pour intervenir en sécurité
- ✓ J'aère au maximum le local

o Lors de l'intervention :

- ✓ Je mets de l'absorbant sur le liquide répandu
- ✓ Je laisse agir l'absorbant quelques minutes pour qu'il s'imprègne

o Après de l'intervention :

- ✓ Je ramasse l'absorbant souillé
- ✓ Je stocke l'absorbant souillé dans un container prévu à cet effet en vue d'une élimination en filière de traitement habilitée

En cas fuite importante :

o Avant d'intervenir :

- ✓ Je porte mes équipements de protection individuelle
- ✓ J'identifie l'origine de la fuite pour intervenir en sécurité
- ✓ J'aère au maximum le local

o Lors de l'intervention :

- ✓ Je stoppe la fuite
- ✓ J'agis pour contenir la fuite et éviter tout écoulement à l'extérieur
- ✓ Je pompe le liquide au sol et dans la rétention
- ✓ Je nettoie la zone souillée à l'eau claire et je pompe à nouveau

o Après de l'intervention :

- ✓ Je stocke les effluents dans une cuve prévue à cet effet
- ✓ Je traite l'effluent dans mon système de traitement agréé ou je fais traiter l'effluent par un prestataire habilité

En cas de fuite trop importante, de dégagement de fumées ou de mélanges de produits incompatibles, vous ne devez pas intervenir.

Vous devez immédiatement contacter les pompiers (18).



ACTION CORRECTIVE - Réf exigence : A21-A22-A23	Réf document 29
Stockage des produits phytosanitaires	Version : 3 Page 4 sur 4

Document remis le

Prénom, Nom du salarié	Date	Signature